



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 107375

Texte de la question

Alors que le comité interministériel de la sécurité routière du 6 juillet 2006 a décidé de poursuivre le déploiement du dispositif de contrôle sanction automatisé, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui faire tenir un bilan de l'accidentalité portant sur l'année 2005 et le premier semestre 2006.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 2005, sur les 84 525 accidents corporels, le nombre des victimes s'est élevé à 5 318 personnes décédées, selon la nouvelle définition du tué à trente jours, dont 108 076 blessés. Par rapport à l'année 2004, ces chiffres sont en retrait respectivement de 1 % pour les accidents, 4,9 % pour les tués et 0,3 % pour les blessés. En ce qui concerne les onze premiers mois de l'année 2006, les chiffres provisoires font état de 73 915 accidents corporels (en retrait de 4,9 % par rapport à la période correspondante de 2005), 4 200 personnes tuées à trente jours (- 13,5 %) et 96 345 blessés (- 2,9 %). Le Gouvernement mène une véritable politique de lutte contre l'insécurité routière et reste particulièrement déterminé à faire respecter les règles du code de la route. L'amélioration constatée depuis plusieurs mois (près de 9 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités en trois ans) doit être poursuivie dans le but toujours constant de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107375

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10794

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 400